

Président: M. FAVRE - M. POUCHOY et M. TERRIER.

Après examen, le conseil donne un avis favorable aux demandes de permis de construire présentées par:

Mme DEKENTHON Danielle - Le Foulet, pour la construction d'un dîcher et d'une bergerie.

M. LICHON René - Oprenfont - pour une extension de sa maison d'habitation pour la construction d'un garage.

CHOS

DELUYS

La troisième pour une réduction de l'horaire hebdomadaire de la secrétaire le maître de 35 à 32 heures. La mise en place de la semaine de 39 heures fait que son salaire est resté inchangé sur la base de 30/40ème du salaire hebdomadaire plein, l'aurait été sur la base de 36/39ème, une augmentation.

N 29

MAI 82



Mr le Maire présente un état des opérations en cours pour le lancement de la construction. - Il donne lecture de la correspondance et des notes notariées établies avec les propriétaires voisins pour régler les problèmes de construction en limite. - Pour la traversée de nos parcelles par l'installation de la pose à chaud (capots et canalisations). A ce propos, le conseil donne son accord pour que ces travaux soient l'occasion de réaliser une très ancienne revendication: la canalisation de "l'ère". Dans le cadre de la demande de permis de construire, il rend compte d'une entrevue avec les services départementaux de sécurité à BORG qui demandent de légères modifications au projet (lignes d'écoules, ce qui a permis une même modification des plans. (Ce sera peut-être la dernière!).

ête sportive du sou des écoles

dimanche 9 mai au stade 13h30

Excusés: Mme FAVRE - M. POUCHOY et M. TERRIER.

Après examen, le conseil donne un avis favorable aux demandes de permis de construire présentées par:

- Mme DEMENTHON Danielle - Le Poulet, pour la construction d'un bûcher et d'une bergerie.
- M. PICHON René - Charentonod - pour une extension de sa maison d'habitation.
- M. GROSSELIN Richard - Le Trieux - pour la construction d'un garage.
- Le conseil prend ensuite trois délibérations:
 - La première, pour une régularisation du rôle des eaux au bénéfice de Mme DELLERY qui s'est vue facturer deux fois le montant de sa redevance.
 - La seconde, pour l'établissement d'un bail avec Melle DAVIET, pour la location de 2 pièces de l'appartement du Centre Ménager: (400 frs/ mois - délai de reprise 1 mois).
 - La troisième, pour une réduction de l'horaire hebdomadaire de la secrétaire de mairie de 36 à 35 heures.

La mise en place de la semaine de 39 heures fait que son salaire qui était calculé sur la base de 36/40^{ème} du salaire indiciaire plein, l'aurait été sur la base de 36/39^{ème}, d'où une augmentation.

Melle la secrétaire de mairie a préféré opter pour une réduction de ses heures de travail (de 36 h. à 35 h.) et un maintien de son salaire actuel, la base nouvelle de calcul étant de 35/39^{ème}.

Travaux sur les bâtiments communaux:

Salle polyvalente:

Mr le Maire présente un état des opérations en cours pour le lancement de la construction:

- Il donne lecture de la correspondance et des actes notariés établis avec les propriétaires voisins:
 - = pour régler les problèmes de construction en limite.
 - = pour la traversée de leurs parcelles par l'installation de la pompe à chaleur (captage et canalisations).

A ce propos, le conseil donne son accord pour que ces travaux soient l'occasion de satisfaire une très ancienne revendication: la canalisation du "ruel".

- Dans le cadre de notre demande de permis de construire, il rend compte d'une entrevue avec les services départementaux de sécurité à BOURG, qui demandaient de légères modifications au projet (issues de secours), ce qui a amené une Nième modification des plans. (Ce sera peut-être la dernière !).

- Il informe le conseil du lancement de l'appel de candidatures (journaux professionnels) aux entreprises désireuses de

soumissionner pour ces travaux.

L'examen de ces candidatures, et leur acceptation, aura lieu le 7 avril, par une commission réunissant, sous la présidence de Mr le Maire, les adjoints (sauf cas de candidature), la commission des bâtiments communaux, l'architecte maître d'oeuvre, et éventuellement un représentant de l'administration.

Ce premier travail débouchera ensuite sur la procédure d'appel d'offres...

- Pavillon de l'agent des "Eaux et Forêts"-

Le conseil examine les devis de maçonnerie de M. CONAND personnellement concerné quitte la séance.

Ces devis ont été refaits suite à un premier examen, avec les mêmes prix unitaires que dans la première offre soumise, mais cette fois avec un métrage précis des divers travaux à effectuer.

C'est celui de M. CONAND qui est retenu pour 35.592 F. contre 40.209 F. à l'autre soumissionnaire.

- Travaux à l'école maternelle:

Les travaux à l'école maternelle:

- réfection du mur qui menace de s'abattre.
- grillage - portail.
- aménagement des sanitaires.

sont programmés pour juillet. Des devis indicatifs seront demandés avant de prendre une décision définitive.

P.O.S.

Mr le Maire rend compte de la dernière séance de travail concernant l'élaboration du P.O.S. Les travaux ont porté sur la mise en place des zonages..... Différentes propositions sont examinées, mais aucune décision n'est prise: le conseil souhaitant avoir une vue d'ensemble pour statuer.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 6 AVRIL.

=====

LU POUR VOUS A LA GRILLE DE LA MAIRIE

=====

Permis de construire accordés à:

- M. GUILLERMIN Gilles, en date du 12 mars 1982 modifiant celui du 31/3/1981 et autorisant le changement d'utilisation du bâtiment construit.
- M. PICHON René, en date du 31 mars 1982 pour l'extension de sa maison d'habitation.

MARIAGE:

célébré à MORESTEL le 30 AVRIL 1982 entre:

M. GUERIN Didier, gendarme à LHUIS
et Melle LEBOSSE Evelyne, domiciliée à MORESTEL.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 30 mars 82

Excusé : Mr Marcel Bonnard

La réunion est consacrée au budget. Cependant Mr le Maire procède au recensement des travaux de voirie pour établir le programme 82? Ces propositions présentées par les conseillers / seront examinées au cours d'une vue des lieux par les membres de la commission des chemins le jeudi 8 avril.

Puis le conseil passe à l'examen du budget présenté par Mr le percepteur, sur proposition de Mr le Maire qui en a établi le projet définitif avec les deux adjoints. (voir tableau)

Les points débattus :

- Sur directive de Mr le Préfet, la subvention allouée à la commune de Belley pour les élèves fréquentant ses établissements scolaires devient une dépense obligatoire.

- Mr le Maire, après concertation avec ses adjoints propose une augmentation uniforme de 10 % pour chacune des subventions. Le conseil entérine ce principe.

Mr Déglise rappelle les difficultés rencontrées par le Sou des Ecoles pour faire face aux dépenses de fournitures scolaires, en nette augmentation. Ayant noté que 2000 F sont prévus au chapitre 60 (denrées et fournitures) pour l'achat de matériel scolaire, il propose que dans le cas, où l'achat de mobilier ne s'avérerait pas indispensable, cette somme puisse être consacrée à l'achat de livres ou autres fournitures. Le conseil donne un avis favorable.

Mr Vuillerod demande à ce que les deux clubs sportifs reçoivent une subvention analogue, ce, dans un souci de parité. Mais Mr Déglise fait remarquer :

- que si le terrain de l'entente sportive Groslée-Lhuis-St-Benoît se trouve à Groslée pour le moment, ce n'est pas pour autant un club "étranger" à la commune, pas plus que le rugby club cantonal (et non communal) de Lhuis.

- qu'il y a autant d'habitants de la commune concernés par le foot-ball que par le rugby.

- qu'au niveau des équipements la commune de Lhuis ne supporte aucune charge pour le foot, d'où la demande d'une subvention plus élevée pour compenser.

Pour cette année, le conseil s'en tient aux propositions du budget, soit :

220 F pour le RCCL

550 F pour l'ESGLStB.

A propos de l'imposition directe :

Après un échange de vues rapide, le conseil convient qu'il est indispensable de prévoir une augmentation progressive de la fiscalité, de façon à assurer les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses prévues (salle polyvalente), et à d'autres à envisager dans l'avenir.

Mr le percepteur fait un résumé de la situation actuelle et propose plusieurs hypothèses de réflexions.

Pour les 4 taxes qui assurent les produits fiscaux de la commune, les bases

.../...

Ont été réactualisées de 11 % pour la taxe d'habitation (TH), pour la taxe sur le foncier bâti (TFB), pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). La taxe professionnelle subit elle aussi, un réajustement en fonction de l'évolution de l'entreprise. Cette mise à jour annuelle est faite par les services fiscaux.

Si l'on compare le taux communal, ou le taux moyen départemental, on obtient les données suivantes :

	Taux communal	taux moyen départemental
TH	5,24 %	8,61 %
TFB	7,62 %	10,52 %
TFNB	30,26 %	34,25 %
TP	9 %	10,23 %

Pour toutes les taxes, le taux communal est inférieur au taux moyen départemental, en particulier pour le taxe d'habitation.

Dans la perspective d'une politique visant à un maintien des entreprises actuelles, pour favoriser leur extension, voire inciter des implantations nouvelles, le conseil décide de ne pas toucher aux taux de la taxe professionnelle proche de la moyenne départementale.

En ce qui concerne le foncier non bâti, une augmentation du taux serait de peu de rapport, car la base d'imposition est très faible (B = 113 560 F x 1 % = 1135 F).

Le conseil décide ne pas s'y arrêter pour l'instant.

Restent la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti. Voici l'étude de ce le percepteur :

Taxe	Taux actuel	taux nouveaux	Produit supp. attendu	augmentation moyenne prévisible par foyers fiscaux en %	en Francs
TH	5,24 %	6 %	14 150 F	+ 14 à 15 %	+ 34 F
		6,24 %	18 619 F	+ 15 à 16 %	+ 48 F
		8 %	3 682 F	/	/
TFB	7,62 %	8,5 %	8 527 F	/	environ + 30 F
		9 %	13 372 F	/	/
		/	/	/	/

Le conseil débat sur ces diverses hypothèses. Deux idées se dégagent :

- Dans un premier temps, il suffit d'augmenter le taux de la TH de 1 % (de 5,24 à 6,24).
- Il faut augmenter ce taux de 1 %, mais aussi celui sur le foncier bâti de 7,62 à 8,5 %.

.../...

Les tenants de la première solution font remarquer que dans la majorité des cas, on frappera deux fois les mêmes foyers, la plupart des résidents étant propriétaires.

Les tenants de la deuxième solution font valoir que, vu les échéances auxquelles il nous faudra faire face d'ici deux ans, il nous faudra le faire l'an prochain et de façon peut-être plus appuyée.

Le conseil vote :

- augmentation du taux de la taxe d'habitation de 1 % : 9 voix.

- augmentation du taux de la taxe d'habitation de 1 % + augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti de 0,9 % : 3 voix (Mrs Pouchoy-Dégglise, Mme Favre).

Un supplément de produit de 18 619 Fs ajoutera au présumé assuré par les taxes à leur taux précédent (377 644 F) soit :

$377\,644 + 18\,619 = 396\,263$ F de contributions directes.

Le budget ainsi arrêté est adopté par l'ensemble des conseillers municipaux.

Nous rappelons à nos lecteurs que ceux qui souhaitent en avoir une connaissance plus détaillée, peuvent le consulter en mairie.

BUDGET PRIMITIF 1982

SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES		
60	Dépenses et fournitures	70 000	70 produits d'exploit.	63 000
61	frais de personnel	203 000	71 produits domaniaux	70 054
62	impôts et taxes	6 200	72 produits financiers	2 400
63	travaux et services	323 422	73 recouvrement subvention	30 981
64	participation et contingents	45 534	74 dotation globale de fonctionnement	323 929
65	allocations et subven.	25 160	75 impôts indirects	22 910
66	frais de gestion	47 940		
67	frais financiers	94 313	77 contributions directes	396 263
82	prélèvement pour charge antérieure	149		
83	prélèvement pour dépenses d'investissement	93 819		

.../...

SOU DES ECOLES

Les "Sou des Ecoles" et les enseignants du canton de Lhuis, à l'occasion de la commémoration du Centenaire de l'Ecole Laïque, organisent à Lhuis (stade) le dimanche 9 mai 1982 à partir de 13 h 30, une fête sportive placée sous le signe de la course à pied, avec des épreuves de vitesse et d'endurance ouvertes aux enfants des écoles primaires du canton, et dont les difficultés sont proportionnelles à l'âge des concurrents.

Aux trois premiers de chaque épreuve, sera remise une médaille (or, argent, bronze).

En outre, des jeux de kermesse, un buffet-buvette, et un lâcher de ballons vous permettront de passer un joyeux après-midi.

Pour tous renseignements complémentaires, voir les enseignants ou les responsables du Sou des Ecoles de votre commune.

ECHO DU NANT

Permettez-moi d'abord de remercier tous ceux qui nous ont pris des cartes de Membres Bienfaiteurs, ce qui nous a permis de nous faire une cagnote afin de démarrer. Merci également à Monsieur le Maire et son Conseil Municipal de la subvention accordée.

L'Echo du Nant poursuit donc son apprentissage tout doucement. L'école de Musique fonctionne les mercredis et les répétitions adultes les mercredis soirs également. Nous sommes en mesure dès maintenant d'assurer les cérémonies des fêtes nationales au monument aux morts. 4 à 5 morceaux sont au point, d'autres s'étudient.

Les plus jeunes préparent actuellement l'examen d'Artemare qui aura lieu le 12 juin avec les huit adultes qui ont suivi les cours. Je souhaite à tous de réussir et ainsi de grossir notre effectif et en même temps de l'étoffer.

L'audition musicale annuelle à l'église est fixée pour le 29 mai à 20 h 30. Nous espérons que vous serez nombreux à venir nous écouter et encourager toutes nos bonnes volontés. Retenez donc dès à présent cette date, pour la soirée du 29 mai.

Pour terminer donc, à tous ceux qui participent activement à la marche de la Société, mes encouragements et merci à tous ceux qui nous soutiennent.

Le Président,

M. PLANTIN.

Sont excusés:

Mme FAVRE, M. GRISILLON Pascal, M. JOLY
Charles, M. VUILLEROD Jean.

Travaux de voirie :

Le conseil examine les propositions de la commission des chemins, qui suite à une vue des lieux a retenu pour le programme de travaux de voirie communale 1982 :

- la mise en état de : 2 chemins à Saint Martin, du chemin qui dessert le quartier d'en haut à Rix, la partie communale du chemin (entrée) qui mène chez M. POUCHOY, aux Certelles.
Ces travaux seront réalisés par les Services de l'Equipement.

Mr le Maire informe le conseil que la commune a fait procéder, par ses propres moyens, aux réparations nécessaires sur les chemins de Barlet et du Village-Retraite.

- Le Conseil procède ensuite au recensement des travaux à faire sur les chemins ruraux (apport de graviers), et dresse une première liste qui sera complétée: chemin des "coupes" - de la Guillotière - du H.L.M. - de Comban-Prenel - de Mar-seillonaz.

Il sera procédé en outre à un élagage général. A cette fin, c'est l'offre de l'entreprise RIGAUD qui est retenue.

Salle polyvalente:

Mr le Maire donne le compte-rendu de la procédure d'appel de candidatures.

Sur 90 candidatures parvenues, la commission en a retenu 4 ou 5 par lots de travaux, les critères de choix étant: la proximité, la capacité de travail, et la fiabilité des entreprises candidates.

Les dossiers (plan, métrage, descriptif des travaux) sont à retirer le 11 Mai, chez l'architecte.

Les appels d'offres seront reçus jusqu'au 1er juin 12 heures, date à laquelle sera procédée l'adjudication des travaux.

Le permis de construire est encore en cours d'instruction.

Après information présentée par Mr le Maire et discussion, le conseil décide:

1 - de s'assurer les services d'une société de contrôle pour suivre et vérifier les travaux.

2 - de souscrire l'assurance obligatoire pour ce type de travaux.

3 - Dans les deux cas, de mettre en concurrence sociétés et compagnies qui se sont manifestées, ou seront contactées, pour obtenir ces services au meilleur prix.

Maison pour l'Agent O.N.F.

L'acte de vente à la commune étant signé, les travaux programmés commenceront à la mi-mai.

Le bail de location sera établi sur la base discutée avec l'O.N.F., soit au départ 400 frs par mois.

- Le conseil donne un avis favorable à la demande de l'Entreprise MAREL (Sault Brénaz) qui souhaite effectuer des sondages (examen de la qualité de la roche) pour l'ouverture éventuelle d'une carrière sur une parcelle communale, située sur la route du Tram, près de la limite avec la commune de BRIORD.

Cet avis favorable est motivé par les deux raisons suivantes:

1 - si exploitation il y a, l'évacuation des produits se faisant par la voie du tram, du côté VERIZIEU il n'y aurait pas de nuisances sur LHUIS.

2 - la vente des produits d'exploitation permettrait une rentrée de fonds dont l'estimation paraît intéressante et qui serait bien utile.

Il est entendu que suite aux sondages et examens, si l'entreprise confirme sa demande, la procédure habituelle, avec les garanties qu'elle présente, pour l'ouverture de carrières sera alors normalement suivie.

- Le Conseil examine et approuve le compte-rendu de la dernière séance de travail de la Commission du P.O.S.

- La date de la vente des brioches pour l'A.D.A.P.E.I. est fixée au samedi 23 et dimanche 29 mai.

AU SOU DES ECOLES

DEUX DATES A RETENIR

SAMEDI 5 JUIN : ramassage des vieux papiers.

Soyez aimables de préparer vos vieux journaux, revues, catalogues, cartons..... et MERCI.

SAMEDI 27 JUIN grande KERMESSE SUR LA PLACE DU BHAMP de FOIRE: des stands, des jeux, des animations variées..... tout ce qui vous permettra de passer un joyeux après-midi.....

Réservez votre 1/2 journée !